



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 25 mars 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le Maire, Mme ZUCCARELLI à Mme MASSEI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190325-2019\_57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019

Affichage : 29/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 mars 2019**

**Délibération N°2019/57**

**Convention de partenariat avec l'Université de Corse et le  
CNRS**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La VILLE D'AJACCIO a inscrit la Culture comme une priorité autour de cinq axes forts que sont le spectacle vivant, les musées, la lecture publique, les arts visuels et le patrimoine.

La Direction de la Culture et la Direction des Patrimoines ont pour objectif d'élargir les publics en leur donnant accès à des pratiques éducatives et culturelles en visant une proximité toujours plus grande entre les œuvres et les artistes.

LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique, à travers sa délégation régionale pour la Circonscription Provence et Corse et L'UNIVERSITE DE CORSE, PASQUALE PAOLI, Établissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel, pour le compte des Laboratoires universitaires « Sciences Pour l'Environnement », « Lieux Identités eSpaces et Activités » et la « Fédération de Recherche Environnement et Société », s'impliquent dans la valorisation de la recherche et conduisent une politique de diffusion des résultats des travaux de recherche et de la culture scientifique et technique vers la Société.

La Ville d'Ajaccio souhaite s'associer à l'Université de Corse et au Centre National de la Recherche Scientifique dans un cadre conventionnel. Le projet vise à développer de nouvelles synergies avec l'Université de Corse et le CNRS pour associer les enseignants chercheurs à l'organisation de conférences, d'exposition dans le but de promouvoir la culture scientifique auprès de la population ajaccienne.

La présente Convention générale de partenariat fixe les termes et conditions par lesquels ils coopèrent.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'AUTORISER LE MAIRE à signer la convention de partenariat avec l'Université de Corse et le CNRS**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 mars 2019,

Considérant ce qui suit :

**AUTORISE LE MAIRE**  
**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

**À signer la convention de partenariat avec l'Université de Corse et le CNRS**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**